

# PROCÈS-VERBAL DE LA 36<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC À BEAUCE

Assemblée dûment convoquée et tenue le samedi 28 août 2021 à 9h00 à l'Église de Carignan

Les membres du Conseil d'administration présents sont :

Monsieur Frédérick Lavergne, Président  
Monsieur, Sébastien Moisan, Vice-président  
Monsieur Gilbert Lévesque, Directeur  
Madame Marjolaine Champagne, Trésorière  
Madame Doris Bérubé, Secrétaire

Monsieur Richard De Bellefeuille, Directeur était absent.

Ont été invités à l'assemblée : monsieur René Mercure, conseiller municipal, monsieur Frédéric Paquette, inspecteur municipal en environnement, monsieur Philippe Pronovost, superviseur Ville de La Tuque et monsieur Denis Adams.

Seize personnes (16) assistent à la rencontre, le quorum étant constaté, le président ouvre l'assemblée.

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Martel, appuyé par madame Manon Villeneuve et résolu, d'adopter tel que demandé l'ordre du jour. Deux sujets ont été ajoutés dans Varia soit :

- Copie de l'entente d'Harmonisation pour les coupes forestières demandée par monsieur Alain Cloutier.
- Location de chalet par monsieur Pierre Laflamme.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2019
3. Mot du président
4. Suivi - Coupes forestières
5. Suivi - Qualité de l'eau
6. Suivi - Avions
7. Suivi – Réparations Chemins Contour du Lac à Beauce et de l'Église
8. Comité - Brainstorming
9. Nouveaux arrivants – Guide
10. Défibrillateur
11. Rapports financiers
12. Varia
13. Élections

## 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE du 3 août 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Villeneuve, appuyé par madame Anne Martel et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 3 août 2019 soit adopté tel que rédigé.

### 3. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Lavergne souhaite la bienvenue et fait un bref historique des dossiers depuis 2016 dont l'entretien des chemins, l'harmonisation avec les hydravions, les rapports sur la qualité de l'eau, la demande de changement de la glissière dans la courbe ainsi que la suspension des activités suite à la pandémie. Le comité s'excuse du court délai pour convoquer l'assemblée générale de 2021.

Les objectifs de Monsieur Lavergne et du comité, sont de mettre en place plusieurs projets dont des analyses supplémentaires pour la santé du lac, un nouveau code de Civisme nautique, l'organisation d'activités familiales, rajeunir l'image de l'Association. Il précise que le rôle du comité n'est pas un rôle de policier. Le but étant de préserver notre coin de paradis et de le protéger pour en profiter longtemps.

### 4. SUIVI - COUPES FORESTIÈRES :

Monsieur Denis Adams nous fait un court portrait du dossier. Ce dossier a débuté en 2007 et l'entente a été signée en 2017.

But de l'entente :

- Respect des utilisateurs
- Protection de la faune
- Régénération de la forêt

Aspect visuel : Point important, on voit dans l'axe de l'île de Roche

Monsieur Adams nous informe, qu'en ce moment, toutes les règles ont été suivies. Une seule modification a été apportée, soit en amont du Lac Galarneau, il était impossible de faire le chemin tel qu'entendu.

Tout le bois coupé sort par le chemin du Wayagamack, il nous informe que le bois sorti par le Chemin de l'Église provient du secteur privé.

Monsieur Adams sera disponible après la réunion pour répondre aux questions des membres de l'assemblée. Monsieur Adams nous informe que c'est sa dernière année comme responsable et surveillant et qu'il passe le flambeau à monsieur Sébastien Moisan. Monsieur Luc Gagné se propose pour aider à la surveillance.

Il y a eu beaucoup de questions concernant le dossier, questions qui ont été soulevées lors des assemblées précédentes. Monsieur Adams demeure disponible pour répondre à toutes les questions après la réunion et il est possible de consulter le résumé de l'entente sur le site de l'association : <https://aprlacabeauce.com/> .

Une question qui n'a pas rapport au dossier, concernant la coupe massive dans la montagne à l'extrémité Sud du Lac. Il a été confirmé que ce sont des permis qui ont été émis par le Ministère pour des coupes privées pour le bois de chauffage. On demande au Comité de faire une intervention afin que ces permis ne soient plus attribués aux endroits si près du lac et dans les sentiers.

## 5. QUALITÉ DE L'EAU :

Présentation du document Analyse de l'eau par monsieur Lavergne.

Monsieur Frédéric Paquette, inspecteur municipal, se présente et nous parle du dossier. Il nous parle également de la lettre qui a été envoyée aux propriétaires concernant la dégradation du lac. Effectivement, il y voit une tendance vers une dégradation de la qualité de l'eau du lac par rapport aux résultats des mesures de transparence de l'eau. Il nous parle du mandat de Ville de La Tuque, soit de nous accompagner pour corriger les non-conformités autour du lac.

Tel que mentionné dans sa lettre, une tournée d'inspection, débutant en octobre, sera faite à toutes les résidences du lac et que des documents sont disponibles sur le site de Ville de La Tuque afin de réaménager les bandes riveraines. Il mentionne qu'une bande riveraine correctement aménagée retarde le vieillissement d'un lac.

Plusieurs questions sont soulevées concernant les hangars à bateaux, les remises, les quais fixes, les vieilles installations avec les traverses de chemin de fer, etc. Nous devons communiquer avec Ville de La Tuque pour avoir réponse à nos questions et avant d'entreprendre des travaux dans la bande riveraine.

Monsieur Paquette nous rappelle qu'il n'y a pas de droit acquis pour polluer, que l'inspecteur a le droit d'aller sur nos terrains et qu'il faut un permis pour faire des modifications. Il nous confirme que Ville de La Tuque est en mesure d'évaluer si des travaux ont été faits sur nos propriétés.

Après l'inspection, un constat sera fait et sera partagé auprès de l'Association.

Concernant les bateaux à vague, monsieur Lavergne nous parle de mettre en place un nouveau code de Civisme Nautique pour le lac. Le projet est d'élaborer en collaboration avec tous les types d'utilisateurs afin d'en venir à un meilleur partage du lac et une pratique moins dommageable pour l'environnement. Il n'est pas question de restreindre le type d'embarcation ou la pratique de certains sports nautiques sur le lac, mais plutôt de pratiquer à des endroits spécifiques plus loin des rives.

## 6. SUIVI - AVIONS :

Monsieur Moisan nous fait un résumé du dossier. Suite à la pandémie, les vols ont été réduits. La dernière rencontre avec monsieur Thibodeau a eu lieu le 26 juillet dernier. Monsieur Thibodeau confirme que l'industrie a changé et que les vols touristiques pour les autobus sont en déclin et ce, même avant la pandémie. Aviation La Tuque a loué d'autres emplacements pour ses nouveaux avions.

Il tient à préciser que ce ne sont pas tous ses avions qui utilisent le lac. Tous les pilotes reçoivent la carte concernant les mesures d'atténuation qui ont été mises en place.

On sent un désir d'Aviation La Tuque de cohabiter avec les propriétaires du lac. Monsieur Thibodeau a respecté tous les engagements qu'il a pris auprès de l'Association. Il demeure disponible pour toute information additionnelle.

On ajoute que la rampe de mise à l'eau, à la base, est disponible pour tous les propriétaires au coût de 20\$ par année. Une suggestion est faite de demander d'ajouter une ligne d'eau afin de laver les embarcations avant de les débarquer dans le lac. Le document sur les mesures d'atténuation est disponible sur le site de l'APR.

## **7. SUIVI – RÉPARATIONS CHEMINS CONTOUR DU LAC À BEAUCE ET DE L'ÉGLISE**

Monsieur René Mercure, conseiller Ville de La Tuque est sollicité pour nous parler de ce dossier. Il nous rappelle qu'il en sera également question lors du Conseil de la Couronne rurale le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Il nous parle des projets réalisés soit : le remplacement et l'élargissement de la glissière sur le Chemin de l'Église, l'asphaltage devant le 450 Chemin Contour. Il nous confirme que ce n'est que du remplissage et que tout est à réparer.

Il nous parle d'une évaluation du chemin faite et d'un plan d'action à venir.

Pour la lumière jaune à l'intersection de la route 155 et Chemin de l'Église, c'est encore en étude au Ministère.

Monsieur Mercure nous parle également des tours qui sont installées au Lac à Beauce et au Lac Chat pour la fibre optique.

Madame Michelle Roy nous relate un cas de rage au volant sur le chemin Contour du Lac à Beauce. Ces cas doivent être rapportés à la Sûreté du Québec.

## **8. NOUVEAUX ARRIVANTS - Guide**

On va communiquer avec madame Camille Spain pour connaître sa disponibilité à rencontrer les nouveaux arrivants.

## **9. BRAINSTORMING**

Madame Bérubé informe les membres que le comité a des sommes prévues à son budget afin de développer des projets rassembleurs pour les propriétaires du lac.

## **10. DÉFIBRILLATEUR :**

Monsieur Laflamme confirme que le défibrillateur est au même endroit et qu'il est accessible été comme hiver. Les personnes qui en ont besoin peuvent composer le 819-523-7719, son épouse et lui sont disponibles pour aller le porter.

On suggère même de faire imprimer des collants pour distribution.

## **11. RAPPORT FINANCIERS – Bilan financier au 31 décembre 2019 et 2020**

Les rapports sont joints.

Aucune cotisation n'a été demandée pour l'année 2020.

Suggestion de faire parvenir par courrier les avis de cotisations ainsi que les procès-verbaux. Pour ce, il faudrait l'adresse postale de tous les propriétaires, c'est probablement la meilleure façon de rejoindre les membres. Une demande à la ville pourrait être envisagée.

On pourrait également vérifier pour faire les paiements via Interac.

Les membres du CA sont ouverts à toutes les suggestions.

## **12. VARIA**

Demande par monsieur Alain Cloutier, d'une copie signée de l'entente d'Harmonisation sur les coupes forestières.

Un ajout au varia par monsieur Pierre Laflamme, concernant la location de chalets. Quelles sont les règles? Il semble y avoir des problématiques à ce niveau. À vérifier au niveau de Ville La Tuque pour connaître la réglementation.

## **13. ÉLECTIONS**

Monsieur Denis Adams est nommé président d'élection et madame Joanne Beaulieu, secrétaire. Monsieur Adams propose de reconduire le comité en place et de remplacer en cours d'année le siège de directeur laissé vacant par monsieur Yves Gaudreault, secondé par monsieur Luc Gagné.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE – 11 :45**

Proposée par madame Joanne Beaulieu et secondée par madame Anne Martel.

Adoptée à l'unanimité.

Frédéric Lavergne, président de l'assemblée  
Doris Bérubé, secrétaire de l'assemblée

2021-09-21